

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 18 avril 2023



ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240411-DE

Exécutoire le 18 avril 2024



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	Séance du 2 avril 2024
Date de la convocation : 19 mars 2024	
Delib20240411	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Hervé ROSE à Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA
Mme Ymen FARHAT à Mme Sophie OBLIN-POMMIER.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 18 avril 2023



ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240411-DE

Exécutoire le 18 avril 2024

Delib20240411

OBJET : Attribution de subventions

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du tableau des propositions de subventions examinées au sein de chaque commission pour les associations et organismes ayant fait une demande auprès de la Commune au titre de l'année 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer, au titre de l'année 2024, les subventions conformément au tableau détaillé ci-dessous, pour un montant total de 319 854 euros.

	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle ou de projet	Total
Association sportive du Collège G. de Ndie	200 €		200 €
MFR Vimoutiers	45 €		45 €
Prévention routière	100 €		100 €
Collège Brécey	45 €		45 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	1 600 €		1 600 €
Les Anciens Combattants	950 €	250 €	1 200 €
France Alzheimer Calvados	50 €		50 €
AMAP	100 €		100 €
ASFODEVH (As Format et Dévelop. Humain)	50 €		50 €
A VUE DE TRUFFE (chiens guide d'aveugles)	100 €		100 €
Association des Paralysés de France	50 €		50 €
Forages Sahel	50 €		50 €
Pompiers missions humanitaires	50 €		50 €
Westlake Brothers Souvenir	50 €		50 €
Association Valentin Haüy	50 €		50 €
Clin d'œil	50 €		50 €
Comité Juno Canada	50 €		50 €
La Ligue contre le cancer	100 €		100 €
Le Planning Familial 14	150 €		150 €
Point de mire	50 €		50 €
Secours populaire	500 €		500 €
VMEH	150 €		150 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 18 avril 2023



ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240411-DE

Exécutoire le 18 avril 2024

AFM Téléthon	100 €		100 €
Handicap International	50 €		50 €
Institut Pasteur	50 €		50 €
La Dame Blanche	300 €		300 €
Médecins sans frontières	50 €		50 €
Restos du Cœur	2 000 €		2 000 €
Secours catholique	200 €		200 €
Espace de rencontre Le Lotus	50 €		50 €
Groupe de secours catastrophe français	100 €		100 €
La banque alimentaire	500 €		500 €
OSYS (victimes de violences conjugales)	500 €		500 €
Comité de Jumelage Allemand	3 200 €	800 €	4 000 €
Comité de Jumelage Anglais	2 500 €		2 500 €
Comité de Jumelage Belge	1 500 €		1 500 €
ASC Tennis de Table	6 800 €		6 800 €
Association Cormelloise de Yoga	500 €		500 €
Billard Club Cormellois	1 000 €		1 000 €
Club de Badminton Cormellois	2 500 €		2 500 €
Club Mouche	600 €	2 200 €	2 800 €
Cormelles Judo	6 200 €		6 200 €
Cormelles Loisirs Volley	350 €		350 €
Corm'ella Danse	500 €		500 €
Les Sentiers de l'Orée		1 250 €	1 250 €
ESC Football	18 500 €	100 €	18 600 €
ESC Pétanque	2 500 €		2 500 €
Gymnastique Volontaire	3 300 €		3 300 €
ESC Handball	2 300 €		2 300 €
Royal Tennis Cormelles	4 200 €		4 200 €
Royal Voce	1 300 €		1 300 €
La Compagnie du Phoenix	750 €		750 €
Les P'tits joueurs	300 €		300 €
Club Photo-vidéo	1 500 €		1 500 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel	16 514 €		16 514 €
CCAS de Cormelles le Royal	230 000 €		230 000 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 18 avril 2023

ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240411-DE



Exécutoire le 18 avril 2024

Le conseil municipal a délibéré le 15 janvier 2024 et le 18 mars 2024 pour attribuer 70 000 euros au CCAS sur les 230 000 euros de subvention annuelle.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations concernées, le cas échéant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention spécifique avec le CCAS, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 5 avril 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN